



No de résolution
ou annotation

Province de Québec
Municipalité de Saint-Valère
Lundi 6 juillet 2020

Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil municipal, tenue lundi le 6 juillet 2020 à la salle municipale, de 20 h à 20 h 47.

Sont présents : Monsieur Denis Bergeron
Monsieur Guy Dupuis
Madame Valérie Fortier
Monsieur Jocelyn Jutras
Monsieur Éric Morissette
Monsieur Yvon Martel
Monsieur Marc Plante

Est absent : Monsieur Marcel Larochelle

La séance est ouverte à 20 h par le maire, Monsieur Marc Plante, qui est le président de l'assemblée. Monsieur Jocelyn Jutras, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire de la réunion.

169-2020

Procédure exceptionnelle pour la séance du conseil

Le conseil de la Municipalité de Saint-Valère siège en séance ordinaire ce lundi 6 juillet 2020 et les conseillers et conseillère sont tous physiquement présents.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yvon Martel et appuyé par Éric Morissette et résolu unanimement que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos.

170-2020

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Denis Bergeron et appuyé par Guy Dupuis que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

171-2020

Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 1^{er} juin 2020

Il est proposé par Denis Bergeron et appuyé par Yvon Martel que le procès-verbal de l'assemblée du 1^{er} juin 2020 soit accepté tel que déposé.

172-2020

Adoption des comptes

Il est proposé par Guy Dupuis et appuyé par Denis Bergeron que les comptes soient acceptés tels que présentés.

Voir la liste des comptes fournisseurs annexée.



No de résolution
ou annotation

173-2020

Adoption du règlement numéro 376-2020 décrétant une tarification pour les activités de loisirs 2020

Il est proposé par Éric Morissette et appuyé par Denis Bergeron que le conseil adopte le règlement numéro 376-2020 décrétant une tarification pour les activités de loisirs 2020 avec la modification pour l'inscription au soccer qui ne pourra pas être inférieure à 15 \$ par personne.

174-2020

Autorisation des dépenses pour la correction du cours d'eau Blanchette sur la propriété de Ferme Lansi suite au jugement

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Valère a obtenu un jugement de la Cour supérieure, sous la présidence de l'honorable Danye Daigle, d'une demande introductive d'instance du tribunal en date du 9 juillet 2019, sous le numéro 415-17-001449-184, qui ordonnait, entre autres, à Monsieur Landry et ses ayants droit d'enlever les remblais faits dans les dix mètres de la rive lors de la remise en état des lieux du cours d'eau Blanchette, de respecter la sinuosité existante du cours d'eau et le profil existant du cours d'eau Blanchette sur les lots 5 180 474 et 5 180 475 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE Ferme Lansi, représenté par Monsieur Sylvain Landry, n'a pas donné suite à la demande du conseil et n'a pas respecté le jugement de la Cour supérieure émis;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Guy Dupuis et appuyé par Valérie Fortier que le conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier Monsieur Jocelyn Jutras à demander à une firme d'ingénieurs de faire les plans et devis requis pour permettre la restauration du cours d'eau Blanchette et l'autorise également à entreprendre toutes les démarches et procédures nécessaires pour procéder à la réalisation des travaux afin de se conformer au jugement du 9 juillet 2019.

QUE la Municipalité soit autorisée à facturer à Ferme Lansi, à même une taxe foncière, tous les frais encourus pour l'un ou l'autre des travaux visés par ledit jugement, le tout en conformité avec l'article 233 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

175-2020

Autorisation de signature pour la demande d'un certificat d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour le terre-plein

Il est proposé par Yvon Martel, appuyé par Éric Morissette, que le conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Jocelyn Jutras, à signer les documents relatifs à la demande d'un certificat d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour le terre-plein.

176-2020

Autorisation de signature pour la demande d'un certificat d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour l'asphaltage des rues Desjardins Nord, des Loisirs, du Parc, de la Promenade et une partie de la route de la Rivière-Noire

Il est proposé par Denis Bergeron, appuyé par Éric Morissette, que le conseil autorise la FQM, par l'entremise du département d'ingénierie, de soumettre la demande de certificat d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et de présenter tout engagement en lien avec cette demande pour l'asphaltage des rues Desjardins Nord, des Loisirs, du Parc, de la Promenade et une partie du chemin de la Rivière-Noire de la Municipalité de Saint-Valère;

ET QUE le conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Jocelyn Jutras, à signer les documents relatifs à la demande d'un certificat d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour l'asphaltage des rues Desjardins Nord, des Loisirs, du Parc, de la Promenade et une partie de la route de la Rivière-Noire de la Municipalité de Saint-Valère.



Dépenses pour l'assemblée du lundi 1^{er} juin 2020
selon les objets

Administration 100 :

Législation	3 503,70 \$
Gestion financière et administrative	21 944,32
Contribution employeur	8 405,13
Incendie	23 787,82
Quote-part	45 147,00
Sécurité publique - police	_____
Salaires	22 301,90

Transport routier 300 :

Voirie	17 313,99
Éclairage des rues	_____
Enlèvement de la neige	_____

Hygiène de milieu 400 :

Enlèvement des ordures	27 647,73
Fonds pension	450,00
Bibliothèque	1 243,36
Loisirs	5 689,35
Parc	212,69
Urbanisme	_____
Fonds dépenses en immobilisation ameublement	_____
Fonds dépenses en immobilisation loisirs	_____
Fonds dépenses en immobilisation bâtiment	_____
Fonds dépenses en immobilisation voirie	38 550,06
Fonds dépenses en immobilisation machinerie	_____
Comité embellissement	_____
Journal	_____

TOTAL DES DÉPENSES

216 197,05 \$



No de résolution
ou annotation

177-2020

Acceptation de la cotation pour le scellement de fissures d'un revêtement de chaussée en enrobé

ATTENDU QUE la Municipalité a fait deux demandes de cotation pour le scellement de fissures d'un revêtement de chaussée en enrobé pour l'année 2020 et 2021;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu deux cotations, lesquelles sont conformes à la demande, à savoir :

	<u>2020</u>	<u>2021</u>
• Lignes Maska (prix au mètre linéaire)	1,24 \$	1,24 \$
• Scellements J.F. inc. (prix au mètre linéaire)	1,75 \$	1,76 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yvon Martel et appuyé par Denis Bergeron que le conseil accepte la cotation de la compagnie Lignes Maska pour le scellement de fissures d'un revêtement de chaussée en enrobé au montant de 1,24 \$ le mètre linéaire pour les années 2020 et 2021, tous les montants sont avant taxes.

178-2020

Demande d'accréditation de Municipalité amie des enfants (MAE).

ATTENDU la volonté manifestée et les démarches entreprises par la Municipalité de Saint-Valère afin d'être reconnue *Municipalité amie des enfants* (MAE);

ATTENDU l'engagement de la Municipalité de Saint-Valère de mettre en place, dans un délai de trois ans, les intentions figurant audit dossier de candidature pour l'accréditation MAE;

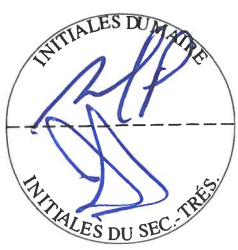
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Morissette et appuyé par Valérie Fortier d'autoriser et d'approuver le dépôt du dossier de candidature au Carrefour action municipale et famille (CAMF) pour l'obtention de l'accréditation *Municipalité amie des enfants* (MAE);

DE CONFIRMER que le conseiller Éric Morissette prend la responsabilité du dossier *Municipalité amie des enfants* (MAE);

QUE la direction générale soit autorisée à signer les documents nécessaires à cette fin;

QUE la Municipalité s'engage à :

1. Attribuer la coordination de l'accréditation MAE à un comité existant représentatif des intérêts des enfants, tel que le comité de la politique sociale;
2. Maintenir un plan d'action avec un échéancier et des indicateurs de résultats lié aux intentions du dossier de candidature;
3. Diffuser l'état d'avancement du plan d'action en faveur des familles et des enfants lorsque le projet sera rendu à mi-chemin;
4. Célébrer la Journée internationale des droits de l'enfant le 20 novembre de chaque année;
5. Organiser un événement médiatique pour souligner la remise de l'accréditation;
6. Faire la promotion de l'accréditation en :
 - participant à l'organisation et la réalisation de son événement médiatique local (remise de son accréditation);
 - installant des affiches et des panneaux MAE, tant dans les édifices municipaux que dans l'ensemble de la municipalité et en utilisant le logo MAE dans ses outils de communication;
7. Au terme de la durée de l'accréditation (3 ans) : dresser un bilan des réalisations afin de maintenir son accréditation pour les trois années suivantes.



No de résolution
ou annotation

179-2020

Autorisation de contrat de soutien avec Infotech

Il est proposé par Guy Dupuis et appuyé par Valérie Fortier que le conseil autorise le montant de 5 485 \$, plus les taxes applicables, pour le contrat de soutien avec la compagnie Infotech, logiciel SYGEM, sur les 3 postes du bureau municipal pour l'année 2020-2021. Le maire, Monsieur Marc Plante et le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Jocelyn Jutras, sont autorisés à signer le contrat.

180-2020

Nettoyage du fossé du développement arrière - terrains et rues

Il est proposé par Denis Bergeron et appuyé par Valérie Fortier que le conseil met à l'étude le nettoyage du fossé du développement situé à l'arrière de la rue des Loisirs, afin de drainer ladite rue de façon adéquate.

181-2020

Demande de remboursement de subvention du Fonds de développement des territoires (FDT) parc loisir

Il est proposé par Valérie Fortier et appuyé par Éric Morissette que le conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Jocelyn Jutras, à faire la demande de remboursement dans le cadre du programme de subvention du Fonds de développement du territoire (FDT) pour l'aménagement de l'aire de stationnement ainsi que le recouvrement de quartz au sous-sol du pavillon.

182-2020

Acceptation de la cotation pour la protection du bureau et de la bibliothèque

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé à deux entreprises des cotations pour la protection du bureau et de la bibliothèque, soit Vitrierie ML au montant de 3 550 \$ et Vitrierie Vaillancourt au montant de 3 965,50 \$, avant taxes;

ATTENDU la réception d'un rapport antérieur de la CNESST qui recommandait de sécuriser l'accès à la réception du bureau ainsi qu'aux mesures rendues nécessaires en période de pandémie de la Covid-19;

ATTENDU QU'après vérification de la quincaillerie des deux cotations, la quincaillerie de Vitrierie Vaillancourt est plus robuste et de meilleure qualité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yvon Martel et appuyé par Guy Dupuis que le conseil autorise la cotation pour la protection du bureau et de la bibliothèque de l'entreprise Vitrierie Vaillancourt au montant de 3 965,50 \$, avant taxes, et que le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Jocelyn Jutras, soit autorisé à signer les documents relatifs à l'achat de ladite protection.

183-2020

Nettoyage du terrain - pollution visuelle et nuisance

ATTENDU QUE certains contribuables négligent de maintenir l'ordre sur leur propriété;

ATTENDU QUE la Municipalité s'est dotée d'un règlement relatif à la nuisance visuelle;

ATTENDU QU'il est important de rappeler les règles de la Municipalité en matière de pollution et nuisance visuelles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Valérie Fortier et appuyé par Denis Bergeron que le conseil autorise le directeur général, Monsieur Jocelyn Jutras, à envoyer une circulaire afin de rappeler aux citoyens de la Municipalité les règles relatives à la pollution visuelle et de les inciter au respect de ce règlement. De plus, une information quant aux conséquences du non-respect de ce règlement pourrait y être mentionnée. Pour ceux qui négligeront de faire le nettoyage de leur propriété dans le délai fixé, soit au plus tard le 15 septembre 2020, le conseil se verra dans l'obligation de faire respecter le règlement en leur envoyant un avis de non-respect de ladite réglementation.



No de résolution
ou annotation

184-2020

Autorisation d'une deuxième application d'abat-poussière - rangs Landry et Courtois
Il est proposé par Yvon Martel et appuyé par Guy Dupuis que le conseil autorise l'inspecteur en voirie, Monsieur Yvan Verville, à faire une deuxième application d'abat-poussière pour les rangs Landry et Courtois et selon les besoins pour le reste des secteurs de la municipalité.

185-2020

Autorisation d'achat d'un chapiteau, d'un projecteur, d'un système de son et d'un écran pour les loisirs

Il est proposé par Éric Morissette et appuyé par Valérie Fortier que le conseil autorise Monsieur Olivier Cloutier, coordonnateur en loisir, à faire l'achat d'un chapiteau de 10' X 15' pour au montant 212 \$ plus taxes ainsi que d'un écran gonflable, d'un projecteur, d'un système de sonorisation et d'une console pour un montant de 2 374,98 \$ plus taxes.

186-2020

Demande de nettoyage du cours d'eau de la Rivière-Noire, branche 41

ATTENDU QUE la Municipalité a déposé une demande de nettoyage de cours d'eau de la Rivière-Noire, branche 41;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Dupuis et appuyé par Yvon Martel:

QUE le conseil accepte le dépôt de la demande de nettoyage du cours d'eau de la Rivière-Noire, branche 41 faite par la Municipalité de Saint-Valère;

QUE la répartition des travaux de nettoyage soit faite par mètre linéaire;

ET QUE ladite demande soit acheminée à la MRC d'Arthabaska.

187-2020

Demande de la Ferme Doumsan lot 5 180 338 pour le nettoyage du cours d'eau Rivière-Noire, branche 31

ATTENDU QUE Monsieur Dominique Clément de la Ferme Doumsan a déposé une demande de nettoyage de cours d'eau de la Rivière-Noire, branche 31;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Bergeron et appuyé par Éric Morissette :

QUE le conseil accepte le dépôt de la demande de nettoyage du cours d'eau de la Rivière-Noire, branche 31 faite par la Ferme Doumsan;

QUE la répartition des travaux de nettoyage soit faite par bassin versant;

ET QUE ladite demande soit acheminée à la MRC d'Arthabaska.

188-2020

Demande de subvention au programme Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRLL) pour la réalisation de la deuxième année soit pour le rang Landry

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

ATTENDU QUE, pour relancer l'économie dès 2020, le gouvernement du Québec a prévu un budget additionnel de 100 millions de dollars pour la voirie locale afin de mitiger les impacts découlant de la pandémie de COVID-19 ;

ATTENDU QUE des dispositions temporaires relatives aux impacts de la COVID-19 ont été ajoutées aux modalités d'application 2018-2021 du PAVL ;

188-2020

Demande de subvention au programme Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRLL) pour la réalisation de la deuxième année soit pour le rang Landry (suite)

ATTENDU QUE les dispositions temporaires sont applicables exclusivement aux demandes d'aide financière pour des travaux curatifs des volets Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) et Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du PAVL ;

ATTENDU QUE les dispositions temporaires ont préséance sur les modalités d'application des volets AIRRL et RIRL ;

ATTENDU QUE le Ministère permet, en fonction de son indice de vitalité économique, l'octroi d'une aide financière maximale couvrant de 65 % à 85 % des dépenses admissibles pour le volet AIRRL et de 90 % à 95 % pour le volet RIRL ;

ATTENDU QUE l'aide financière est versée sur une période de 10 ans;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce et au plus tard le 31 décembre 2020 sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée dans le mois suivant la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 janvier 2021;

ATTENDU QUE la Municipalité a choisi la source de calcul de l'aide financière suivante : bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres);

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Éric Morissette, appuyé par Denis Bergeron, il est résolu et adopté que le conseil confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

189-2020

Inscription du directeur général à la formation Infotech (informatique)

Il est proposé par Guy Dupuis et appuyé par Éric Morissette que le conseil autorise l'inscription du directeur général, Monsieur Jocelyn Jutras, à une formation donnée par Infotech les 7 et 9 juillet 2020 au montant de 245 \$ avant taxes.

190-2020

Résolution pour la procédure de dérogation mineure en période de Covid

CONSIDÉRANT QUE le service d'urbanisme de la Municipalité a informé le conseil que la période actuelle est propice au dépôt de demandes de dérogations mineures;

CONSIDÉRANT l'état d'urgence sanitaire actuellement en vigueur qui a été décrété conformément à la *Loi sur la santé publique* ;

CONSIDÉRANT QUE dans le contexte de cette déclaration d'état d'urgence sanitaire, la ministre de la Santé et des Services sociaux a publié un arrêté en date du 7 mai 2020 (2020-033) suspendant toute procédure, autre que référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, sauf si le conseil en décide autrement;

CONSIDÉRANT QUE l'attente de la fin de la déclaration d'urgence sanitaire pour traiter les demandes de dérogations mineures retarderait considérablement et de façon préjudiciable la réalisation des projets des citoyens concernés;



No de résolution
ou annotation

190-2020

Résolution pour la procédure de dérogation mineure en période de Covid (suite)

CONSIDÉRANT QUE la présente période (estivale) est une période propice à la réalisation de travaux et que le conseil désire favoriser leur réalisation dans le respect de la réglementation municipale (et de toute dérogation qui serait déposée);

CONSIDÉRANT QU'il est en effet difficile de prédire à ce jour la fin de la déclaration d'état d'urgence sanitaire, mais que dans le contexte actuel, il est possible qu'elle soit prolongée encore pour plusieurs semaines;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge dans l'intérêt public de ne pas priver les citoyens de la possibilité de voir traiter leurs demandes de dérogations mineures dans la mesure où le conseil obtient par ailleurs les commentaires des citoyens, ces derniers n'étant ainsi pas privés de la possibilité de faire valoir leurs points de vue et de soumettre leurs commentaires pour qu'ils soient considérés par le conseil;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire que la procédure prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* à l'égard d'une dérogation mineure soit remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public, tel que le permet l'arrêté ministériel 2020-033 et ce, à l'égard de toute demande de dérogation mineure devant être traitée pendant la déclaration d'état d'urgence sanitaire, à moins que des mesures additionnelles ou autres ne soient prises par les autorités gouvernementales.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yvon Martel, appuyé par Denis Bergeron, et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal décide que les demandes de dérogations mineures déposées ou traitées pendant la déclaration d'état d'urgence sanitaire puissent être traitées une fois que la procédure prévue à l'arrêté ministériel 2020-033 ait été respectée (consultation écrite);

QU'un avis sera diffusé, conformément à la façon usuelle de publier les avis municipaux, expliquant notamment la nature de la demande de dérogation mineure et sa portée et invitant les gens à soumettre leurs commentaires écrits quant à cette demande de dérogation mineure;

QUE les commentaires écrits quant à ces demandes pourront être transmis, par courrier, au bureau municipal situé au 2, rue du Parc, à l'attention de Monsieur Jocelyn Jutras, directeur général et secrétaire-trésorier ou par courriel, à ce dernier au plus tard 15 jours après la publication de cet avis;

QU'une fois le délai pour soumettre les commentaires expiré et que le conseil municipal aura pris connaissance de ceux-ci, une nouvelle résolution soit adoptée aux fins de statuer sur la demande de dérogation mineure.

191-2020

Autorisation des dépenses - subvention cannabis (affiche dans le parc)

Il est proposé par Guy Dupuis et appuyé par Valérie Fortier que le conseil autorise l'achat et l'installation d'une pancarte dans le parc pour spécifier les pratiques acceptées et interdites dans ce lieu, selon la réglementation municipale. Une partie du coût sera payée à même la subvention sur le cannabis qui est de 1 512 \$.

192-2020

Autorisation de contribution à la Société St-Jean-Baptiste

Il est proposé par Denis Bergeron et appuyé par Guy Dupuis que, suite à la demande du Comité de la Saint-Jean-Baptiste (Fête nationale), le conseil accepte de contribuer pour un montant de 50 \$ pour la distribution de sacs-surprises pour les enfants de l'école primaire qui a eu lieu le 23 juin 2020.

193-2020

Modification de la résolution 132-2020 pour remplacer la répartition par bassin versant par celle au mètre linéaire.

ATTENDU QUE la Municipalité avait adopté une résolution 20 mai 2020 pour le nettoyage du cours d'eau de la Rivière-Noire, branches 48 et 49, et la répartition des couts par bassin versant;

ATTENDU QUE la Municipalité désire modifier la résolution pour que la répartition soit faite au mètre linéaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Morissette, appuyé par Denis Bergeron, que le conseil accepte de modifier la résolution 132-2020 pour que la répartition des couts soit faite au mètre linéaire au lieu de par bassin versant.

194-2020

Demande d'appui d'Avenue Santé Bois-Francis

CONSIDÉRANT l'annonce du départ de tous les médecins du GMF Avenue Santé Bois-Francis de Daveluyville vers un nouveau GMF à Princeville;

CONSIDÉRANT que la région du Grand Daveluyville a depuis plus de 90 ans un service médical continu en la présence d'au moins un médecin;

CONSIDÉRANT que les Municipalités de Daveluyville, Maddington-Falls, Sainte-Clothilde, Saint-Rosaire, Saint-Samuel et Saint-Valère, regroupant près de 10 000 habitants, sont propriétaires de la clinique médicale et ont toujours administré et assuré le maintien de cette bâtisse;

CONSIDÉRANT que les Municipalités participantes ont toujours répondu aux besoins et aux demandes des médecins afin de leur offrir un environnement de travail conforme à leurs besoins;

CONSIDÉRANT que celles-ci ont investi plus de 300 000 \$ depuis la création de Avenue Santé Bois-Francis, dont 75 000 \$ en septembre 2019 pour un agrandissement relié aux besoins des médecins;

CONSIDÉRANT que le transfert de plus de 6 000 dossiers médicaux vers le nouveau GMF de Princeville ne correspond aucunement à notre région d'appartenance et éloigne les patients de leurs services de proximité;

CONSIDÉRANT que la fermeture de la clinique médicale procurera des effets importants sur la survie de la pharmacie de Daveluyville;

CONSIDÉRANT que nos médecins, au fil des ans, ont échoué à intégrer et maintenir des nouveaux médecins dans leur équipe afin d'assurer une pérennité des services à la population qu'ils desservent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Bergeron, appuyé par Yvon Martel, qu'à titre de Municipalité participante, nous refusons la perte pour notre population de notre GMF, en opération depuis plus de 12 ans, et que nous demandions au CIUSSS Mauricie et Centre-du-Québec de redéployer sur notre territoire, le plus tôt possible, les effectifs nécessaires au maintien du service de GMF en place par l'ajout de médecins.



No de résolution
ou annotation

195-2020

Autorisation de reporter les paiements pour les services de la Sûreté du Québec

ATTENDU QUE le Gouvernement, dans une lettre adressée à la Municipalité en date du 3 juin 2020, donnait la possibilité de reporter les paiements pour les services de la Sûreté du Québec;

ATTENDU QUE les paiements dus le 30 juin 2020 et le 31 octobre 2020 peuvent être reportés au 30 septembre 2020 et au 1^{er} décembre 2020 suite à la pandémie de la Covid-19;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Dupuis et appuyé par Valérie Fortier que le conseil accepte de reporter les paiements au 30 septembre et au 1^{er} décembre 2020.

Je, soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées par les résolutions suivantes :

172-2020, 173-2020, 174-2020, 176-2020, 177-2020, 178-2020, 179-2020,
182-2020, 183-2020, 184-2020, 185-2020, 186-2020 187-2020, 188-2020,
189-2020, 191-2020, 192-2020, 193-2020, 195-2020

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 7^e jour du mois de juillet deux mil vingt.

Le directeur général
et secrétaire-trésorier,



Jocelyn Jutras

Lecture de la correspondance

Le directeur général donne lecture de la correspondance.

MRC d'Arthabaska : Courriel de François Gardner MAE, Courriel de
Éric Parizeau – branches 48 et 49 de la Rivière-Noire

BMR : Cotation abri soleil pliant

Ferme Doumsan SENC) : Demande de nettoyage cours d'eau Rivière-Noire

Infotech : atelier de formation en ligne

Photos divers propriétés entreposage

Cotation panneau de protection bureau et biblio Vitrierie ML et Vitrierie Vaillancourt

Avenue Santé Bois-Francs : Projet de résolution pour maintien médecins;

Gouvernement du Québec : déconfinement camps de jour

Place aux jeunes Arthabaska : Demande de contribution 2020

Gesterra : Rapport d'activité 2019 et plan d'action

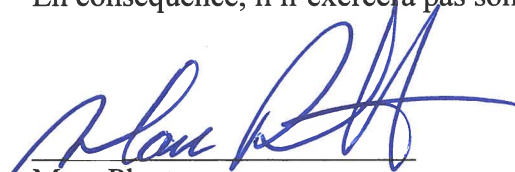
Revues/dépliants : Infrastructure, La voix du vrac, Constas, Constructo

196-2020

Clôture de la séance

Il est proposé à 20 h 47 par Yvon Martel que la séance soit levée.

Le maire a pris connaissance de toutes les résolutions qui précèdent et est en accord.
En conséquence, il n'exercera pas son droit de veto.



Marc Plante
Maire



Marc Plante
Maire



Jocelyn Jutras,
Directeur général
et secrétaire-trésorier